

La présentation d'un projet en réunion du pôle technique des ENR

Avant la réunion

Inscription préalable et remise d'un dossier de présentation

En fonction du nombre de demande, trois projets sont choisis. Un **dossier de présentation** de l'étude est transmis par le lauréat 3 semaines au plus tard avant le pôle.

Le dossier de présentation est transmis à l'ensemble des membres du pôle en amont de la réunion pour un examen approfondi.

Pendant la réunion

La présentation du projet devant le pôle

Le jour de la réunion du pôle, sur la base d'un diaporama, le porteur de projet dispose d'une **quinzaine de minutes pour présenter** son projet.

Les élus de la commune et de l'intercommunalité concernées sont systématiquement conviés à participer aux échanges du pôle.

Le questionnement du pôle sur le projet

Une **séance de questions/réponses** sur le projet est organisée entre les membres du pôle et le porteur de projet.

Le débat du pôle sur le projet

En présence du porteur de projet, chaque membre du pôle précise ses enjeux et ses éventuels points d'alerte par rapport au projet présenté.

Les conclusions du pôle et les éventuelles orientations à privilégier pour la suite du projet sont communiquées au porteur de projet.

Après la réunion

Les conclusions du pôle sur le projet

À l'issue de la présentation du projet en pôle ENR, un **relevé de conclusions** est adressé au pétitionnaire ainsi qu'aux élus.

La composition du pôle ENR

La direction départementale des territoires : DDT

La direction régionale de l'environnement, de

l'aménagement et du logement : DREAL et UD 51

Mission, Coteaux, Maisons et Caves de Champagne :

MCMCC / UNESCO

Institut National de l'Origine et de la Qualité : INAO

L'ADEME

L'Unité Départementale de l'architecture et du patrimoine : UDAP

La chambre d'agriculture de la Marne

La chambre de commerce et d'industrie de la Marne

Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile nord-est :

DSAC

Délégation militaire départementale de la Marne

La chambre des métiers et de l'artisanat de la Marne

L'association des maires de la Marne

Le conseil départemental

Le conseil régional

RTE

Enedis

GRDF

Collectivités impactées

Vous êtes porteur d'un projet de développement des énergies renouvelables dans le département de la Marne ? Projet éolien, centrale solaire, usine de méthanisation, centrale biomasse....

Vous souhaitez rencontrer les services de l'État et les acteurs locaux intéressés par le développement des énergies renouvelables, avant l'engagement des procédures réglementaires s'imposant à votre projet ?

Vous souhaitez leur présenter l'état d'avancement de votre réflexion ou les orientations retenues pour votre projet ?

Vous pouvez solliciter...

Le pôle des énergies renouvelables de la Marne

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA MARNE

40 boulevard Anatole France
51000 Châlons-en-Champagne
03.26.70.80.00
ddt@marne.gouv.fr - www.marne.gouv.fr

Une instance de consultation élargie, à votre disposition

Le pôle départemental des énergies renouvelables constitue une **instance de consultation** pour les élus ou porteurs de projets qui souhaitent présenter, aux services de l'État et acteurs départementaux, leur projet de développement d'énergies renouvelables, **en amont de toute procédure d'autorisation réglementaire**.

Le pôle ENR a vocation à traiter **l'ensemble des filières d'énergies renouvelables** : énergie éolienne, énergie solaire (photovoltaïque et thermique), méthanisation, géothermie, hydroélectricité, biomasse.

Ses autres missions

Outre l'accompagnement des porteurs de projet, le pôle ENR se voit confier **trois autres missions stratégiques** :

- La **déclinaison départementale** des orientations nationales ou régionales de développement des énergies renouvelables
- La **connaissance territoriale** relative au développement des filières d'énergies renouvelables
- Une mission de **communication** sur les activités du pôle

Entre autres, le panorama des ENR dans le Grand-Est réalisé par la DREAL est consultable sur:

<http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/panorama-des-energies-renouvelables-r323.html>

Le pôle départemental des Énergies Renouvelables

L'information des élus et porteurs de projets

Le pôle départemental des énergies renouvelables est animé par la **direction départementale des territoires de la Marne**.

Il est le lieu d'information sur les modalités pratiques de sollicitation du pôle et de dépôt des dossiers à présenter.

Le dépôt des dossiers de présentation des projets

L'inscription de l'examen d'un projet à l'ordre du jour du pôle ENR nécessite la production préalable d'un **dossier de présentation** du projet à déposer, auprès de l'équipe d'animation, 3 semaines avant la tenue du pôle.

Pour contacter le pôle

Direction départementale des territoires de la Marne

Animation du pôle ENR

40 Boulevard Anatole France

51022 Châlons-en-Champagne

Tél : 03 26 05 66 50

Tél : 03 26 70 82 24

Mél : ddt-pole-enr@marne.gouv.fr

Le contenu du dossier de présentation à remettre

En fonction du degré d'avancement de votre projet, ce dossier pourra contenir :

- La présentation de la nature du projet envisagé et de ses caractéristiques techniques
- Des précisions sur la localisation, voire la logique d'implantation retenue pour le projet
- L'identification des contraintes, enjeux ou servitudes s'imposant au projet
- Une première appréciation de l'impact du projet sur l'environnement

Le dossier pourra utilement être illustré par des cartographies, schéma, photographies, voire photomontages.